

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS62/7

WT/DS67/5

WT/DS68/4

28 novembre 1997

(97-5233)

Original: anglais

COMMUNAUTES EUROPEENNES - CLASSEMENT TARIFAIRE DE CERTAINS MATERIELS INFORMATIQUES

Communication du Président du Groupe spécial

La communication ci-après, datée du 24 novembre 1997 et adressée à l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 12:12 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Dans le contexte des négociations qu'ils ont engagées en vue de trouver une solution convenue d'un commun accord à ce différend, les Etats-Unis ont demandé au Groupe spécial de suspendre ses travaux conformément à l'article 12:12 du Mémorandum d'accord en différant la remise de son rapport aux parties. Le Groupe spécial a accédé à cette demande.